

RAPPORT ANNUEL DE LA CESP BILAN DE L'ANNÉE 2023-2024



Il est possible d'obtenir des exemplaires supplémentaires du présent rapport annuel en ligne (www.cespm.ca) ou auprès de la CESPМ :

ADRESSE

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

82, rue Westmorland

C. P. 6000

Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 Canada

TÉLÉPHONE

(506) 453-2844

COURRIEL

cespm@cespm.ca

Pour avoir un aperçu de la CESPМ et de ses activités, veuillez consulter le site web à l'adresse suivante : www.cespm.ca

ISBN (livre) – 978-1-988264-27-1

ISBN (numérique) – 978-1-988264-28-8

Veuillez communiquer avec nous si vous souhaitez que votre nom figure sur notre liste d'envoi.

NOTRE MISSION

*La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM)
aide les établissements et les gouvernements
à améliorer le milieu d'apprentissage postsecondaire.*

EXTRAIT DE LA LOI SUR LA CESPМ

1. LA COMMISSION DOIT AVANT TOUT, DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS, TENIR COMPTE DE SA RESPONSABILITÉ PREMIÈRE D'AMÉLIORER ET DE MAINTENIR LE MEILLEUR SERVICE POSSIBLE AUX ÉTUDIANTS POUR QU'ILS PUISSENT BÉNÉFICIER D'UNE ACQUISITION CONTINUE DU SAVOIR, EN

- A. prenant les mesures nécessaires pour garantir des programmes d'études d'une durée suffisante et de meilleure qualité,
- B. privilégiant l'évaluation et l'identification de l'acquis, ainsi que le transfert des crédits, selon le principe que le dédoublement d'efforts n'est pas nécessaire à l'obtention de crédits pour l'apprentissage déjà acquis avec succès,
- C. assurant une transition sans heurt entre les études et le travail,
- D. assurant un accès équitable et approprié aux possibilités d'études, notamment en rendant ces possibilités accessibles à des dates et à des endroits qui conviennent aux étudiants
- E. prenant les mesures nécessaires pour assurer la qualité de l'enseignement.

2. LA COMMISSION A POUR FONCTIONS PRINCIPALES

- A. de prendre des mesures destinées à assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes universitaires et de l'enseignement offerts dans les établissements qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peuvent comprendre la révision des programmes et des usages suivis dans les établissements pour assurer une telle amélioration et faire des recommandations aux établissements et aux Provinces,
- B. d'assurer la collecte et la tenue des données et des informations ainsi que leur accès pour permettre la responsabilisation des établissements face au public et d'aider les établissements et les Provinces dans leur travail, ce qui, sans limiter la portée de ce qui précède, peut comprendre
 - (I) l'établissement de normes en matière de données et de systèmes,
 - (II) l'établissement de prescriptions applicables aux rapports publics et la production de rapports publics, et
 - (III) l'exécution d'études relatives aux politiques gouvernementales, aux préoccupations des établissements et aux questions relatives à l'enseignement postsecondaire, et la prestation de conseils aux établissements et aux Provinces sur ces sujets.
- C. de prendre des initiatives pour encourager entre les établissements et les Provinces une coopération susceptible d'améliorer l'efficacité et l'efficacité du système d'enseignement postsecondaire dans les Provinces, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre
 - (I) l'encouragement des établissements à prendre des initiatives pour offrir des programmes communs, complémentaires et régionaux, et
 - (II) l'encouragement d'ententes administratives, financières et de mise en commun des services qui réduisent les frais généraux des programmes et le prix de revient global pour les étudiants et les Provinces,
- D. de continuer à développer et à administrer les transferts de fonds entre les Provinces pour les programmes régionaux, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre le développement et l'administration d'ententes de financement pour des programmes dispensés en dehors de la région, afin de fournir des possibilités éducationnelles supplémentaires aux étudiants de la région, et
- E. de prendre en charge toutes autres fonctions que peuvent lui assigner les ministres.

3. LA COMMISSION PEUT

- A. fournir des services et remplir des fonctions, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'un ou plusieurs des établissements ou d'une ou plusieurs des Provinces,
- B. fournir des avis et des services, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'une ou plusieurs des Provinces, dans l'établissement des politiques de financement de l'enseignement postsecondaire, et
- C. recommander aux ministres le nom d'établissements d'enseignement postsecondaire pour les ajouter ou les retirer de la liste prescrite par [le -N.-É] règlement aux fins des définitions « établissements » et « universités » [de l'article 1 - N.-B]; [2002, c. 34, art. 11 - Î.-P.-É.].

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Au nom de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM), nous avons le plaisir de présenter notre rapport annuel 2023-2024, qui met en évidence nos activités et nos réalisations au cours du dernier exercice financier. Voici une brève description de quelques faits saillants du dernier exercice qui continuent de favoriser la réussite des apprenantes et des apprenants :

- Publication des *Lignes directrices pour les cadres institutionnels en matière d'apprentissage en ligne et à support technologique*.
- Examen de 55 propositions de programmes d'études; sur les 49 propositions closes, 89 % ont été approuvées au cours du stade I du processus d'évaluation accélérée des programmes.
- Examen de 28 réponses à des approbations conditionnelles : confirmation que 22 programmes répondaient aux conditions d'approbation ou respectaient les conditions à ce jour; quatre ont donné lieu à de nouvelles conditions; une condition a été annulée (on a mis fin au programme) et une était encore à l'étude à la fin de l'exercice.
- Organisation d'une séance de communauté de pratique de l'AQ avec des personnes-ressources clés des universités.
- Travail sur un nombre record d'évaluations (treize) en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* du Nouveau-Brunswick.
- Publication de sept rapports sur divers sujets d'éducation postsecondaire, tels que les tendances en matière d'inscriptions à l'université au cours des dix dernières années, les résultats en matière d'emploi, les parcours après l'obtention du diplôme, la mobilité, les emprunts et l'endettement des titulaires d'un premier grade dans les Maritimes, ainsi que des rapports ciblés sur les résultats et la rétention des personnes diplômées en sciences infirmières et en éducation.



Nous remercions tout particulièrement les nombreux membres talentueux et dévoués de la Commission et des comités qui donnent généreusement de leur temps et de leur expertise à l'organisation, ainsi que les membres du personnel de la CESPM pour leur travail acharné, leur dévouement et leur professionnalisme. Enfin, nous remercions également les trois gouvernements provinciaux des Maritimes pour leur investissement continu dans la CESPM, sans lequel nous ne pourrions pas continuer à fournir des services et des programmes de qualité dont le rôle est précieux pour les universités et les gouvernements.

Sincères salutations,

Greg Naterer

Président

Catherine Stewart

Directrice générale

TABLE DES MATIÈRES

LA COMMISSION..... 1

- À propos de la CESPM.....1
- Cadre opérationnel.....1
- Plan d'activités pluriannuel1
- Financement.....2

ASSURANCE DE LA QUALITÉ 3

- Évaluation des programmes3
 - Durée du processus décisionnel 5
- Vérification de l'assurance de la qualité6

DONNÉES ET RECHERCHE 7

- Collecte de données7
 - Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) 7
 - Enquête sur les résultats des diplômés et diplômées (RDD) 8
 - Autres sources de données 8
- Produits statistiques et de recherche8
 - Statistiques de base..... 8
 - Couplage des dossiers 9
 - Mesures du progrès et des résultats des étudiants et étudiantes..... 9
 - Demandes personnalisées..... 9
 - Données ouvertes 9

COLLABORATION ET SERVICES DIVERS13

- Action coopérative13
 - Projets de collaboration avec des partenaires 13
 - Présentations 14
 - Comités, groupes de travail et associations 14
 - Entente du réseau informatique éducatif du N.-B. et de l'Î.-P.-É. (RIE) 14
- Services aux provinces.....15
 - Services financiers à l'Île-du-Prince-Édouard..... 15
 - Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse..... 15
 - Premier agrément des programmes de baccalauréat en éducation de la Nouvelle-Écosse 16

ANNEXES17

- Annexe A - Composition de la Commission et de ses comités17
- Annexe B - États financiers vérifiés18

LA COMMISSION

À PROPOS DE LA CESPМ

Établie en 1974, la Commission est un organisme indépendant qui rend des comptes aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans les Provinces maritimes par l'intermédiaire du Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF).

La Commission a pour mission d'aider les établissements et les gouvernements à améliorer le milieu d'apprentissage postsecondaire. Ses fonctions principales sont l'assurance de la qualité, les données et la recherche, l'action coopérative et la prestation de services aux provinces.

Elle est composée de 20 membres, représentant les universités, le grand public, y compris les étudiants, et les trois gouvernements des Provinces maritimes, et du président, qui est membre d'office, sans droit de vote, et elle se réunit généralement cinq fois par année. À la fin de l'exercice, la Commission comptait 11 employés permanents et 2 employés contractuels. Une liste du personnel et des membres de la Commission se trouve à [l'annexe A](#).

CADRE OPÉRATIONNEL

Grâce à son cadre opérationnel, la Commission s'appuie en grande partie sur un réseau de plus de 50 intervenants (entre autres, le conseil de la Commission, le comité mixte avec l'Association des universités de l'Atlantique [AUA] ainsi que divers comités et groupes de travail). Vous trouverez la liste des membres des comités à [l'annexe A](#). Les cadres de référence sont accessibles en ligne www.cespm.ca.

La Commission obtient la contribution d'autres intervenants lors d'ateliers, de forums et de réunions, en plus de solliciter des commentaires officiels au moyen de divers outils (par exemple son processus de distribution des programmes, des consultations sur diverses politiques ou des lignes directrices).

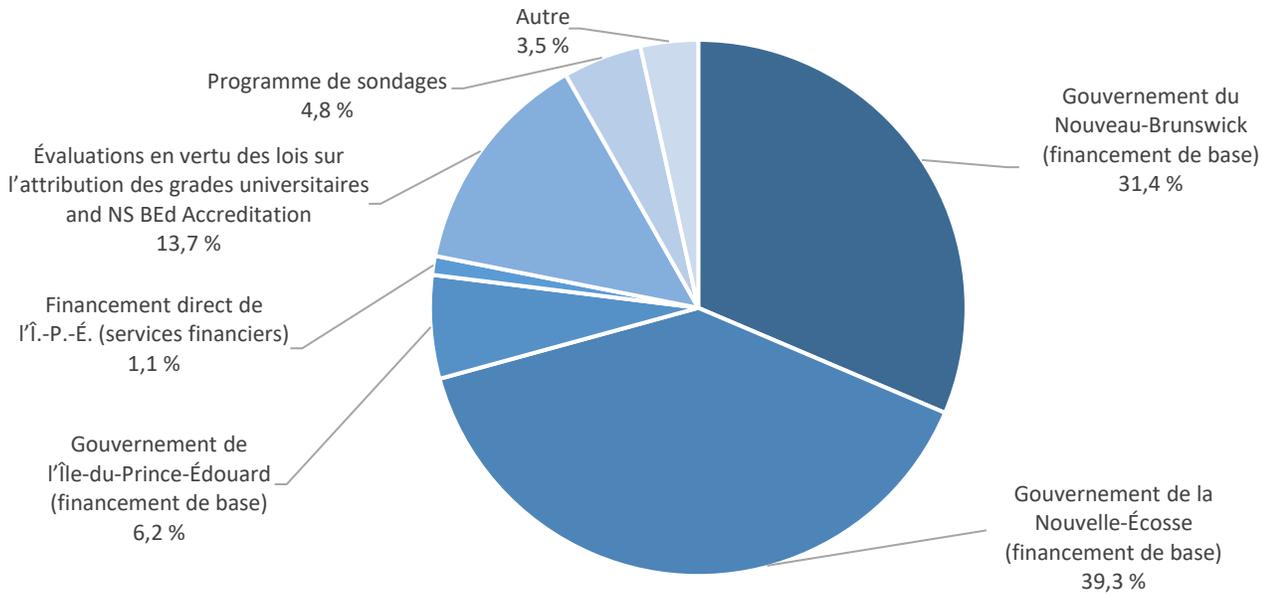
PLAN D'ACTIVITÉS PLURIANNUEL

Le [plan d'activités pluriannuel de 2023-2024 à 2024-2025](#) présente les objectifs d'amélioration de la Commission et les mesures qu'elle prévoit prendre pour les atteindre. Il souligne aussi les objectifs et les activités à entreprendre par la Commission pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat opérationnel. Le présent rapport annuel donne un aperçu des progrès de la Commission en matière d'objectifs opérationnels et d'amélioration, ainsi que des activités décrites dans son plan d'affaires pluriannuel.

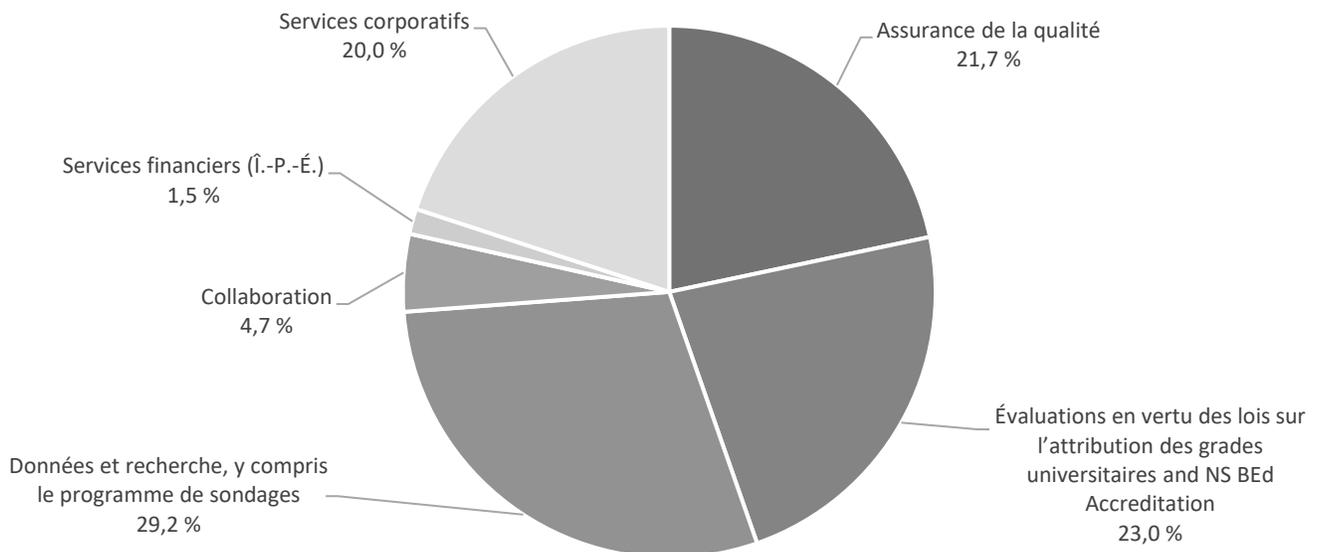
FINANCEMENT

En 2023-2024, le financement de base de la Commission était de 1,354 million de dollars. Le budget administratif a affiché un déficit de 18 527 \$. Les dépenses se sont élevées à 1,777 million de dollars, avec un revenu total de 1,759 million de dollars. Le déficit est attribuable à l'amortissement des actifs nets de la Commission. Les états financiers détaillés de la CESPM pour 2023-2024 se trouvent à l'[annexe B](#).

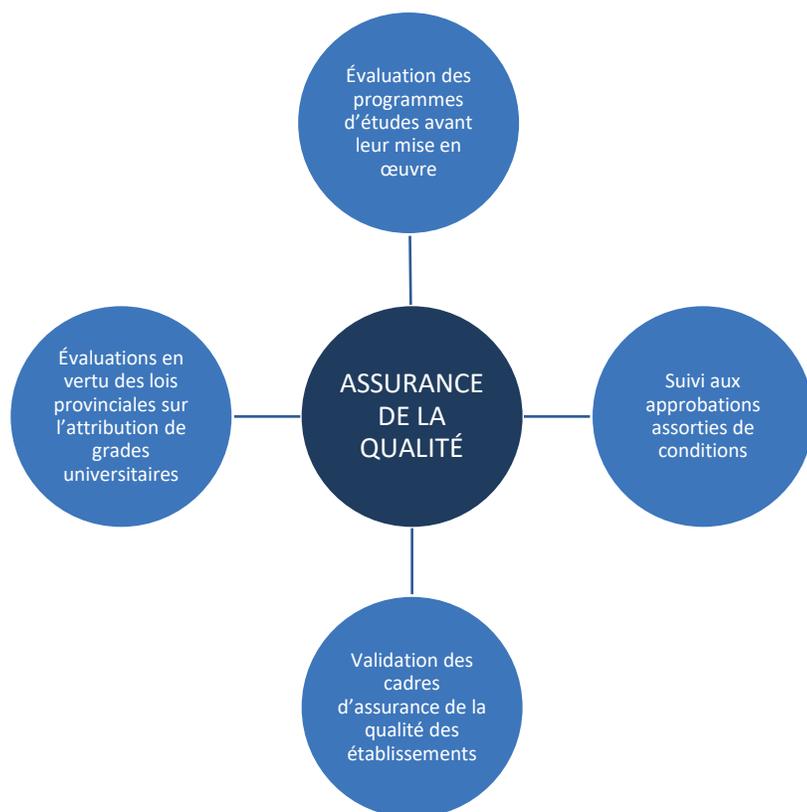
REVENUS PAR SOURCE DE FINANCEMENT (2023-2024)



DÉPENSES PAR ACTIVITÉ (2023-2024)



ASSURANCE DE LA QUALITÉ



La Commission fournit des services d'assurance de la qualité pour toutes les universités financées par les deniers publics au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard¹.

Les services d'assurance de la qualité de la Commission accordent une attention particulièrement à l'expérience des étudiants et mettent à profit un partenariat avec les établissements pour veiller à ce que les étudiants reçoivent une éducation et des services connexes de qualité tout au long de leur expérience universitaire

Le cadre d'assurance qualité (AQ) de la Commission regroupe deux outils majeurs :

1. l'évaluation des programmes avant leur mise en œuvre et
2. la vérification de l'assurance de la qualité.

ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Une fonction clé de la Commission est d'évaluer les programmes d'études avant leur mise en œuvre pour s'assurer que les programmes des établissements sont conformes aux normes régionales en vigueur. À cette fin, la Commission coordonne et met à profit des services d'experts à l'interne et à l'externe pour étudier les propositions de création et de modification de programmes. Le processus d'évaluation des programmes comprend deux stades :

1. **Stade I (SI), évaluation** : le personnel effectue une analyse accélérée en se basant sur les normes d'évaluation en vigueur.
2. **Stade II (SII), évaluation** : il s'agit d'un processus itératif en partenariat avec les établissements et le Comité mixte sur l'assurance de la qualité de l'Association des universités de l'Atlantique (AUA) et la CESPM. Le Comité travaille en collaboration avec les établissements sur les propositions qui ne correspondent pas aux critères en vigueur.

À intervalles réguliers au cours de l'année, la Commission publie sur son site Web des comptes rendus publics concernant les propositions de programmes étudiées – **Programmes à l'étude**.

¹ En tant que service au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse, la CESPM évalue également les établissements privés et leurs programmes, afin de s'assurer qu'ils respectent les normes de qualité convenues. Voir la section sur les services aux provinces pour plus de détails.

2023-2024 EN CHIFFRES – ÉVALUATION DU PROGRAMME

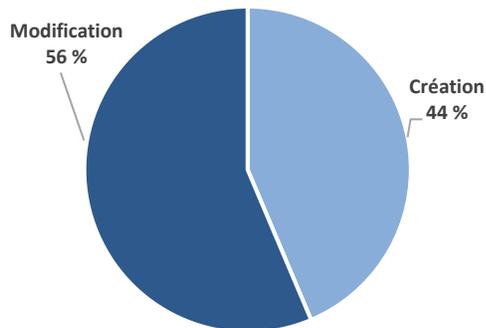
55

projets de programme examinés en comparaison à

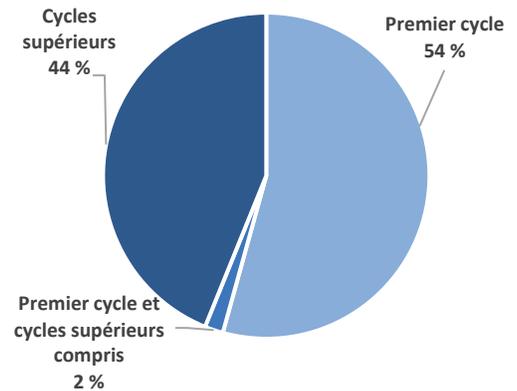
38

En 2022-2023

Type de proposition



Proposition par niveau de programme



En date du 31 mars 2024

49 dossiers de projet de programme clôturés

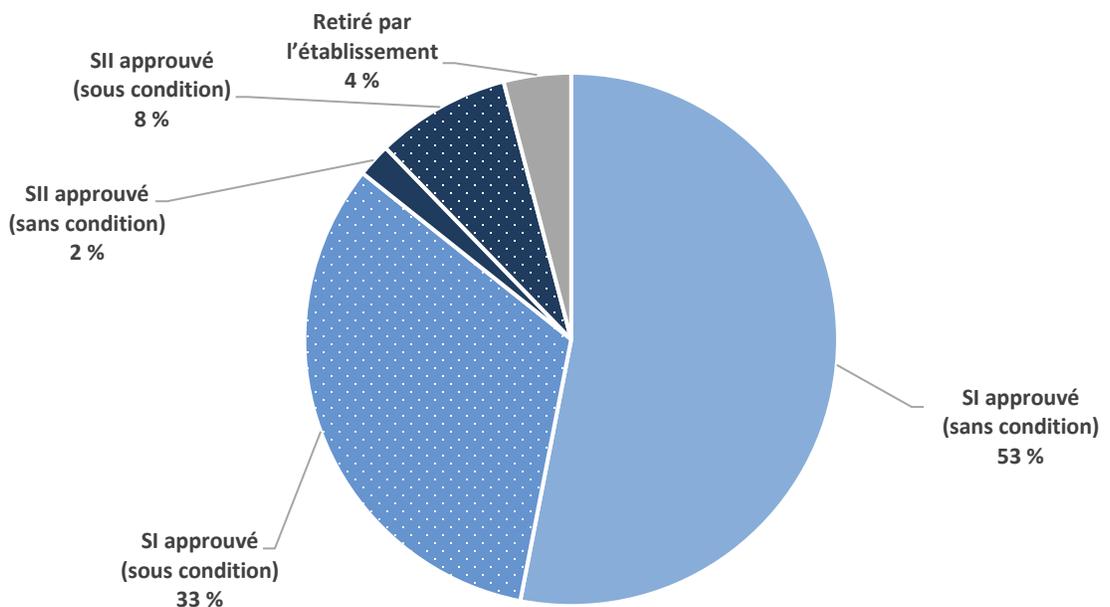
6 en attente d'une décision



10/15

universités ont présenté un projet

Des 49 dossiers de projet de programme clôturés



89 %

des SI approuvés

11 %

des SII approuvés

*n = 47 (à savoir ne comprend pas les 2 propositions qui ont été retirées par l'établissement)

Durée du processus décisionnel

Les délais pour le processus d'évaluation des programmes, de la réception de la proposition à la décision, sont présentés de deux manières : 1. Nombre total de jours civils; 2. Nombre total de jours civils moins le nombre de jours d'attente pour que les établissements répondent aux questions de suivi pendant le processus d'évaluation.

En 2023-2024

Sur les 49 propositions closes, toutes sauf 4 l'ont été dans un délai de 4 mois (soit 92 %); c'est le cas, que l'on calcule le délai de décision selon le nombre total de jours civils ou selon le nombre total de jours civils moins le nombre de jours d'attente pour que les établissements répondent aux questions de suivi.

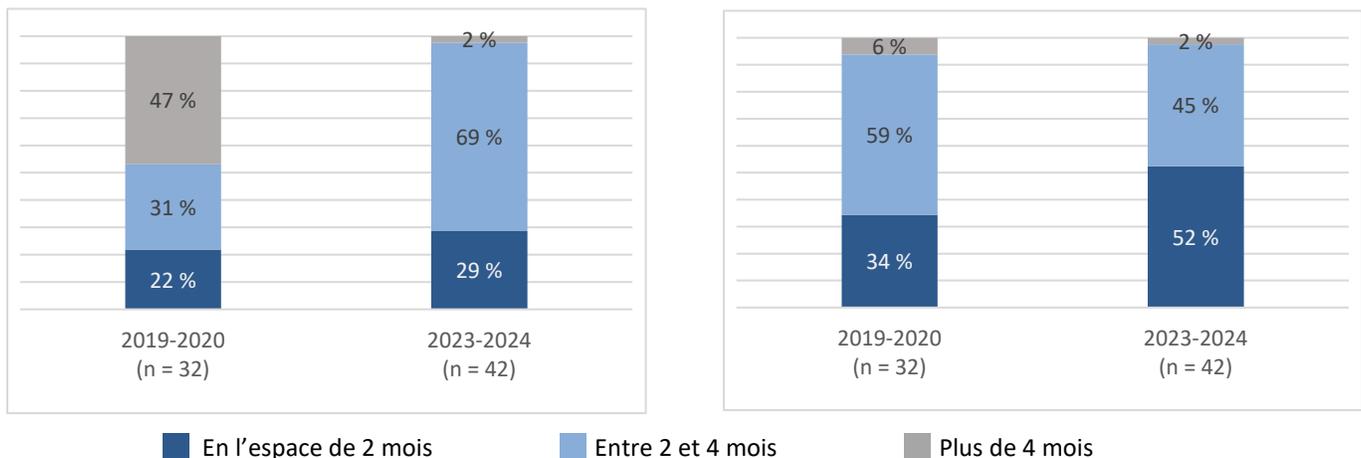
Pour les **approbations de Stade I**, 41 propositions sur 42 (98 %) ont été approuvées dans les quatre mois : 29 % dans un délai de deux mois et 69 % dans un délai de deux à quatre mois. Lorsque le temps en attente des réponses des établissements est omis, un peu plus de la moitié des propositions ont été approuvées dans les deux mois ou moins (52 % dans les deux mois, 45 % entre deux et quatre mois, et 4 % en plus de quatre mois).

Au cours des dernières années, la Commission a travaillé avec les universités afin de raccourcir les délais pour évaluer les programmes. Certaines mesures ont été prises pour prendre les décisions plus rapidement, simplifier les processus et clarifier les attentes. Ces efforts ont porté leurs fruits. Comme il est illustré dans le diagramme suivant, le pourcentage de programmes proposés ayant été approuvés plus rapidement a augmenté et les pourcentages sont même supérieurs si l'on soustrait le temps en attente des réponses des établissements aux questions de suivi.

Stade I – Durée du processus décisionnel

Total des jours ouvrables avant la prise de décision

Total des jours ouvrables moins les jours en attente des réponses des établissements à des questions de suivi



Puisque l'abolition des programmes ne fait plus l'objet d'une évaluation depuis le 31 mars 2022, cette donnée a été retirée des résultats de 2019-2020.

Pour les **approbations de Stade II**¹, cinq propositions de programmes ont été approuvées, dont deux très rapidement (l'une dans un délai d'un mois et l'autre dans un délai d'un peu plus d'un mois). Les trois autres ont été approuvés respectivement en 5,1 mois, 5,8 mois et 8,1 mois.

En 2023-2024, la Commission :

- a publié les *Lignes directrices pour les cadres institutionnels en matière d'apprentissage en ligne et à support technologique*; ces lignes directrices visent à favoriser une approche intentionnelle misant sur un apprentissage en ligne à support

¹ Deux propositions retenues pour l'évaluation de Stade II ont été retirées avant la discussion du Comité sur l'assurance de la qualité. Elles sont supprimées des délais pour les propositions clôturées au Stade II.

technologique et axée sur l'amélioration continue. Les universités ont jusqu'au printemps 2026 pour élaborer et soumettre leurs cadres institutionnels conformes à ces lignes directrices.

- a révisé davantage ses normes et ses critères d'évaluation utilisés pour évaluer les programmes, ainsi que les renseignements requis pour les nouveaux programmes de grade universitaire et les nouveaux diplômes et certificats. Une version définitive des documents sera publiée en 2024-2025.
- a fourni des conseils et un soutien en matière d'assurance de la qualité en réponse à environ 180 demandes.

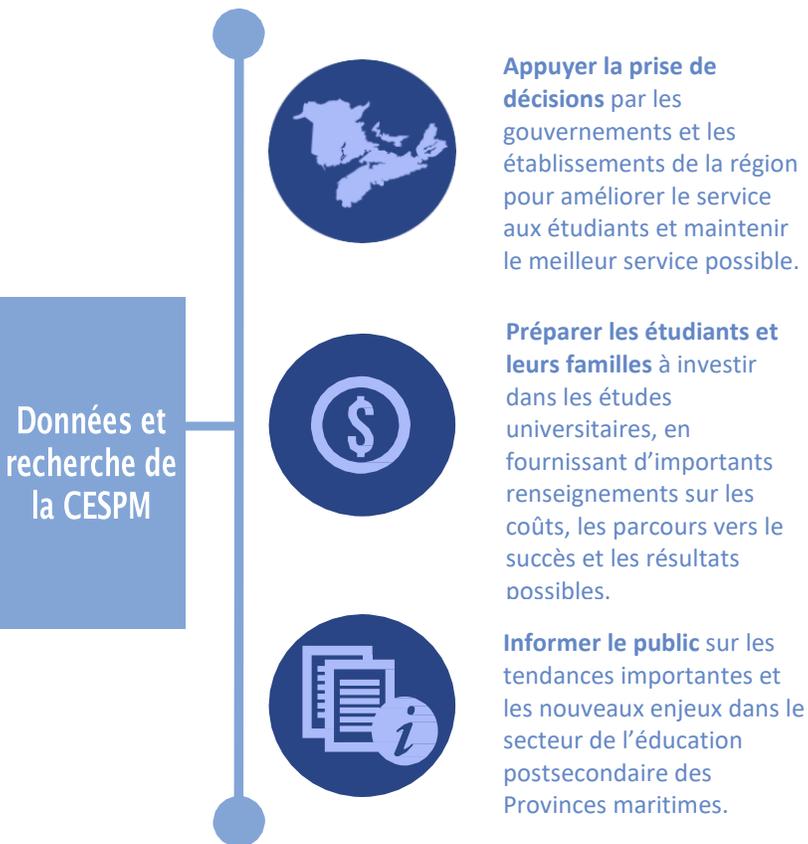
VÉRIFICATION DE L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

La Commission effectue un suivi auprès des établissements après la mise en œuvre de programmes afin de s'assurer que les établissements remplissent les conditions d'approbation et évaluent les programmes et activités existants en mettant l'accent sur les étudiants et l'apprentissage.

En 2023-2024, la Commission :

- a examiné 28 réponses à des approbations conditionnelles : a confirmé que 22 programmes répondaient aux conditions d'approbation ou respectaient les conditions à ce jour; quatre ont donné lieu à de nouvelles conditions; un a été annulé (le programme a été abandonné) et un était encore à l'étude à la fin de l'exercice.
- a poursuivi le deuxième cycle du processus de vérification de l'assurance de la qualité (AQ) afin de confirmer si les cadres d'AQ adoptés dans les universités des Maritimes sont appropriés pour maintenir la qualité de leurs programmes et services.
 - Le rapport du Comité d'examen pour l'Université de Moncton a été publié sur le site Web de la CESPM en mai 2023, et le plan d'action de l'université y était joint.
 - Dans son rapport de suivi après un an, la St. Thomas University (STU) a démontré qu'elle avait donné suite aux recommandations du Comité d'examen. La Commission a donc terminé son évaluation des politiques et procédures d'assurance de la qualité de STU.
 - Le plan d'action du Nova Scotia College of Art and Design en réponse au rapport du Comité d'examen a été reçu en février 2024.
 - La visite virtuelle de la Cape Breton University (CBU) a eu lieu les 25 et 26 avril 2023. Le rapport du Comité d'examen a été publié sur le site Web de la CESPM en février 2024, et le plan d'action de la CBU y était joint.
 - Le rapport du Comité d'examen pour la University of Prince Edward Island a été publié sur le site Web de la CESPM en février 2024, et le plan d'action de l'université y était joint.

DONNÉES ET RECHERCHE



La Commission offre des sources d'information à valeur ajoutée aux gouvernements, aux établissements postsecondaires, aux étudiants et au grand public pour augmenter la sensibilisation aux questions et possibilités liées à l'éducation postsecondaire dans les Provinces maritimes et accroître le dialogue à ce sujet.

La fonction des données et de la recherche vise en particulier à circonscrire les caractéristiques des programmes ainsi que les voies ou les courants éducatifs et d'autres facteurs qui influent sur les progrès des étudiants, l'obtention d'un grade universitaire et les résultats des diplômés.

La Commission recueille des données et élabore des statistiques et des produits de recherche reconnus à l'échelle nationale en tant que sources crédibles de renseignements sur l'éducation postsecondaire.

COLLECTE DE DONNÉES

La Commission recueille, conserve et tient à jour les données sur l'éducation postsecondaire dans la région par les sources de données suivantes :

1. le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP);
2. l'Enquête sur les résultats des diplômés et diplômées (RDD); et
3. les collectes de données spéciales.

Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)

Afin de combler de nombreux besoins d'information de la Commission ainsi que des gouvernements provinciaux, des établissements et d'autres groupes qui ont un intérêt dans l'éducation postsecondaire, la CESP recueille chaque année, par l'intermédiaire du SIEP, des données sur les programmes et les cours offerts par les établissements, les caractéristiques démographiques, les inscriptions aux programmes et aux cours et le transfert des crédits. La Commission recueille des données du SIEP des universités depuis 1980 et des collèges depuis 2017.

En 2023-2024, la Commission :

- a recueilli les données du SIEP des universités et des collèges pour 2022-2023.

Enquête sur les résultats des diplômés et diplômées (RDD)

L'Enquête RDD est menée tous les deux ans, et elle renseigne sur le financement des études, les résultats liés à l'emploi, la mobilité des personnes diplômées et la poursuite des études. Elle porte exclusivement sur les titulaires de baccalauréat d'une université des Maritimes et consiste en un cycle de six ans qui comprend deux promotions (les deux faisant l'objet d'un sondage deux ans après l'obtention du diplôme, dont une qui sera de nouveau sondée six ans après l'obtention du diplôme).

En 2023-2024, la Commission :

- a fait appel à la firme Prairie Research Associates pour mener, au nom de la CESPM, l'enquête auprès des diplômés et diplômées des universités des Maritimes de la promotion de 2018, six ans après leur promotion, à l'automne 2024.

Autres sources de données

De temps à autre, la Commission dirige des collectes de données spéciales pour aborder les nouveaux enjeux. Elle a aussi recours à des données produites par des tiers (p. ex. Statistique Canada) pour appuyer ses sources de données existantes et éviter le doublement d'efforts.

PRODUITS STATISTIQUES ET DE RECHERCHE

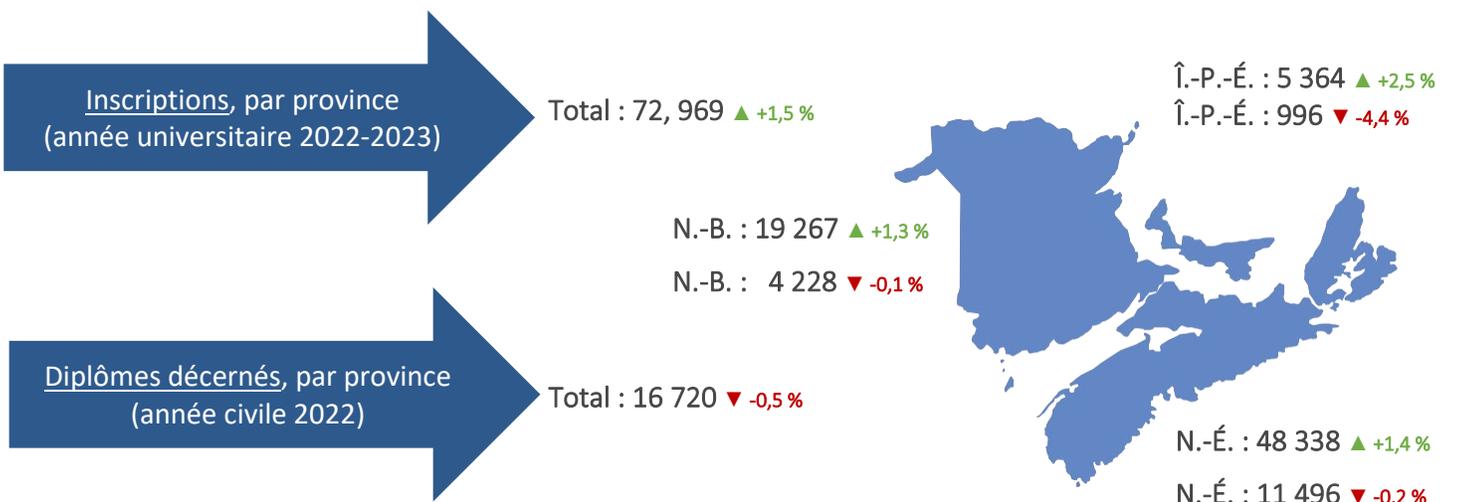
À partir de ces sources de données, la Commission met à la disposition des gouvernements, des établissements postsecondaires, des étudiants et étudiantes et du grand public des produits statistiques et de recherche à valeur ajoutée pour appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes ainsi qu'augmenter la sensibilisation aux questions et possibilités liées à l'éducation postsecondaire dans les Maritimes et engager un dialogue à ce sujet.

Ces travaux visent en particulier à circonscrire les caractéristiques des parcours éducatifs et d'autres facteurs qui influent sur les progrès des étudiants et étudiantes, l'obtention d'un diplôme et les résultats des diplômés et diplômées.

Statistiques de base

La Commission diffuse un ensemble normalisé de tableaux statistiques qui fournit des renseignements sur des indicateurs clés et des tendances dans le réseau des universités des Maritimes. Les tableaux suivants sont affichés sur le site Web de la Commission :

- Inscriptions et équivalents temps plein
- Diplômes décernés
- Droits de scolarité, frais accessoires et de résidence au premier cycle et aux cycles supérieurs et pour les étudiantes et étudiants internationaux
- Équivalents temps plein et équivalents temps plein pondérés pour l'année complète
- Taux de participation aux études universitaires



Couplage des dossiers

La Commission transforme les données reçues des établissements pour établir une ressource à l'échelle du réseau qui couple les dossiers des personnes étudiantes entre les établissements des Maritimes et au fil du temps. Actuellement, plus de 2,2 millions de dossiers dans le SIEP représentant au-delà de 670 000 personnes qui ont fréquenté un établissement postsecondaire public des Maritimes entre 1999-2000 et 2021-2022 sont couplés, sous la forme de données longitudinales. La base de données longitudinales du SIEP permet à la Commission de mieux comprendre les particularités du cheminement des étudiants et étudiantes tout au long de leur parcours dans le réseau d'éducation postsecondaire des Maritimes.

En 2023-2024, la Commission :

- a couplé les données de 2021-2022 provenant des collèges et des universités.

Mesures du progrès et des résultats des étudiants et étudiantes

En utilisant des données administratives (SIEP) des universités ainsi que les données de l'Enquête RDD, la Commission a élaboré des mesures du progrès et des résultats des étudiants et étudiantes en ce qui concerne :

- La progression des étudiants et étudiantes (la persévérance et le taux de diplomation, le délai d'obtention du grade, la charge de cours, la persévérance au fil des sessions et les interruptions du parcours)
- Mesures des résultats des diplômés et diplômées (l'emploi, le financement des études, la poursuite des études, la mobilité)

Demandes personnalisées

La Commission fournit, sur demande, des mesures et des fichiers de données personnalisés aux gouvernements, aux établissements et à d'autres intervenants.

En 2023-2024, la Commission :

- a répondu à plus de 57 demandes de données individuelles personnalisées.

Données ouvertes

La Commission fournit des ensembles de données relatives aux inscriptions et aux diplômes décernés en format libre CSV à l'aide d'un outil interactif convivial. Les données ouvertes sont accompagnées d'une autorisation explicite d'accès aux données afin de faciliter encore plus les analyses et le débat sur les questions importantes entre les intervenants à la Commission.

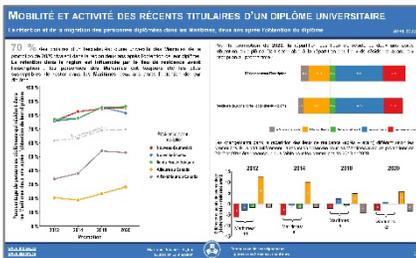
FAITS SAILLANTS DES RAPPORTS PUBLIÉS EN 2023-2024

Profil d'emploi des titulaires d'un premier grade d'une université des Maritimes (avril 2023)

Province d'obtention du diplôme	Promotion de 2020				Promotion de 2012			
	Titulaires en emploi	Titulaires à la recherche d'un emploi	Titulaires sans emploi	Titulaires à la recherche d'un emploi	Titulaires en emploi	Titulaires à la recherche d'un emploi	Titulaires sans emploi	Titulaires à la recherche d'un emploi
Nouveau Brunswick	43 802	5 436	72 307	87 000	43 802	5 436	72 307	87 000
Nouvelle Écosse	48 802	43 802	22 222	50 900	48 802	43 802	22 222	50 900
Île-du-Prince-Édouard	39 802	48 802	39 802	48 802	39 802	48 802	39 802	48 802
Tout les titulaires d'un premier grade d'un établissement des Maritimes	132 406	97 060	132 406	186 700	132 406	97 060	132 406	186 700

- Si l'on exclut les personnes qui ne sont pas à la recherche d'un emploi, 91 % des titulaires d'un baccalauréat de la promotion de 2020 avaient un emploi à l'automne 2022, et 80 % des personnes diplômées ayant un emploi travaillaient à temps plein.
- Deux ans après l'obtention de leur diplôme, les membres de la promotion de 2020 touchaient un salaire annuel médian de 50 000 \$, et les personnes qui travaillaient à temps plein touchaient pour leur part un salaire de 55 000 \$.
- Dans les trois Provinces maritimes, les personnes récemment diplômées de l'université gagnaient plus que la population générale de la province âgée de 15 ans ou plus.

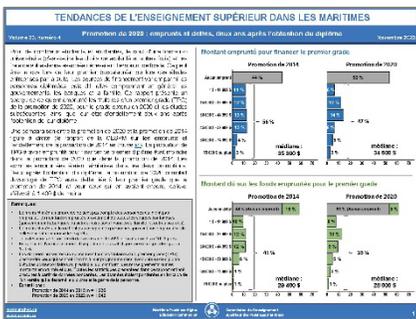
Mobilité et activité des récents titulaires d'un diplôme universitaire : la rétention et la migration des personnes diplômées dans les Maritimes, deux ans après l'obtention du diplôme (avril 2023)



- Au sein de la promotion de 2020, 70 % des titulaires d'un baccalauréat décerné par une université des Maritimes vivaient dans la région deux ans après l'obtention de leur diplôme, comparativement à seulement 62 % de la promotion de 2012.
- La rétention dans la région est influencée par le lieu de résidence des personnes diplômées avant leur inscription. Les personnes originaires des Maritimes sont plus susceptibles d'y rester après l'obtention de leur diplôme. Deux ans après l'obtention de leur diplôme, 80 % des personnes originaires des Maritimes vivaient dans la région, comparativement à 28 % des personnes originaires d'ailleurs au Canada et 53 % des personnes provenant de l'extérieur du Canada.

Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes :

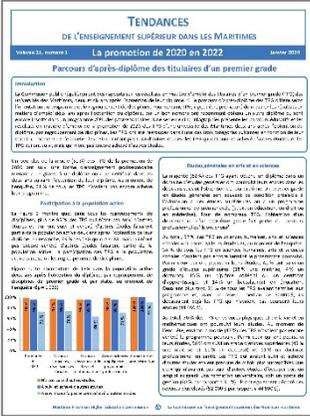
Promotion de 2020 : emprunts et dettes, deux ans après l'obtention du diplôme (novembre 2023)



- Quarante-sept pour cent des titulaires d'un premier grade (TPG) de la promotion de 2020 ont emprunté pour financer ce premier grade universitaire, comparativement à 56 % de la promotion de 2014.
- Parmi les emprunteuses et les emprunteurs, le montant médian emprunté était similaire entre les deux promotions : 34 500 \$ pour la promotion de 2020 contre 35 300 \$ pour la promotion de 2014 (en dollars constants de 2022).
- Deux ans après l'obtention de leur diplôme, les TPG de la promotion de 2020 étaient moins nombreux (39 %) à avoir encore une dette que les TPG de la promotion de 2014 (41 %); et pour celles et ceux qui en avaient encore, celle-ci s'élevait à 1 400 \$ ou moins (en dollars constants de 2022).

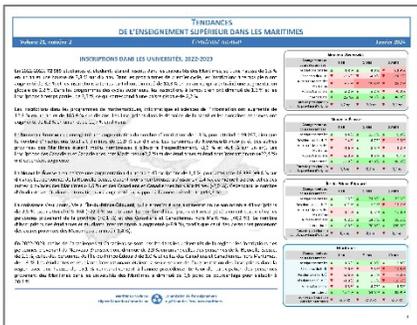
FAITS SALLANTS DES RAPPORTS PUBLIÉS EN 2023-2024

Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes : Parcours d'après-diplôme des titulaires d'un premier grade (janvier 2024)



- Plus de la moitié des TPG de la promotion 2020 d'une université des Maritimes a poursuivi ses études dans les deux ans qui ont suivi l'obtention du diplôme.
- L'orientation du programme et le regroupement de disciplines du premier grade sont peut-être les facteurs les plus importants qui influencent les parcours des diplômées et des diplômés après l'obtention de leur diplôme.
- La majorité (62 %) des TPG ayant obtenu un domaine d'études générales ont poursuivi leurs études dans les deux ans suivant l'obtention de leur diplôme.
- Le parcours le plus courant pour les TPG de programmes appliqués et professionnels était de ne pas suivre d'autres études et de trouver un emploi à temps plein peu de temps après l'obtention de leur diplôme. Néanmoins, 40 % d'entre eux ont obtenu un autre diplôme dans les deux ans suivant l'obtention du diplôme.

Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes : Condensé annuel : Inscriptions dans les universités, 2022-2023 (janvier 2024)



- En 2022-2023, 72 969 personnes étudiantes étaient inscrites dans les universités des Maritimes, soit une hausse de 1,5 % par rapport à l'année précédente et de 3,8 % sur dix ans.
- Le nombre de Canadiennes et Canadiens inscrits dans les universités de la région a diminué en un an : les inscriptions des personnes originaires du Nouveau-Brunswick ont diminué de 2,9 %; celles des personnes originaires de la Nouvelle-Écosse, de 2,6 %; celles des personnes originaires de l'Île-du-Prince-Édouard, de 1,0 % et celles des personnes canadiennes résidant à l'extérieur des Maritimes, de 1,3 %.
- Les étudiantes et étudiants internationaux représentaient la seule source d'augmentation des inscriptions dans la région avec une hausse de 15,1 % comparativement à l'année précédente.

Profil, résultats en matière d'emploi et rétention des titulaires d'un baccalauréat des universités des Maritimes : Sciences infirmières (février 2024)



- Les titulaires d'un baccalauréat de quatre promotions d'universités des Maritimes ont été sondés deux ans après l'obtention de leur diplôme. Ce rapport porte sur les personnes diplômées des programmes de sciences infirmières.
- Parmi les quatre promotions, presque toutes les personnes diplômées à faire partie de la population active avaient un emploi deux ans après l'obtention de leur diplôme, et parmi celles qui avaient un emploi, environ huit sur dix travaillaient à temps plein. Le revenu annuel médian, mesuré en dollars constants de 2022, est passé de 82 200 \$ pour la promotion de 2012 à 73 000 \$ pour la promotion de 2020. Cette baisse est en partie due au taux d'inflation élevé entre 2020 et 2022.
- Le pourcentage de sciences infirmières résidant dans les Maritimes deux ans après l'obtention de leur diplôme est passé de 80 % pour la promotion de 2012 à 85 % pour la promotion de 2020.

FAITS SAILLANTS DES RAPPORTS PUBLIÉS EN 2023-2024

Profil, résultats en matière d'emploi et rétention des titulaires d'un baccalauréat des universités des Maritimes : Éducation (mars 2024)



- Des titulaires d'un baccalauréat de quatre promotions d'universités des Maritimes ont été sondés deux ans après l'obtention de leur diplôme. Ce rapport porte sur les personnes diplômées des programmes d'éducation.
- En excluant les personnes qui ne faisaient pas partie de la population active, de 93 à 97 % des personnes diplômées avaient un emploi deux ans après l'obtention de leur diplôme. Le revenu annuel médian (en dollars constants de 2022) est passé de 59 900 \$ pour la promotion de 2012 à 55 800 \$ pour la promotion de 2020.
- Deux ans après l'obtention de leur diplôme, de 68 à 79 % de toutes les personnes diplômées en éducation vivaient encore dans les Maritimes. Le pourcentage des personnes diplômées originaires des Provinces maritimes qui sont restées dans la région est passé de 81 % pour la promotion de 2012 à 91 % pour la promotion de 2020.

COLLABORATION ET SERVICES DIVERS

Stimuler le débat



La Commission sait qu'on obtient beaucoup plus grâce à la coopération avec les intervenants. Chaque groupe d'intervenants apporte un morceau différent et important du casse-tête en offrant chacun leur perspective quant à la question en jeu. Le travail en collaboration a, plus d'une fois, donné des résultats positifs, et il a permis de s'assurer que les efforts de la Commission correspondent aux besoins et aux attentes des intervenants.

Dans bien des cas, le travail en collaboration constitue une approche rentable pour tous les partenaires. Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, la Commission mobilise constamment la participation de ses partenaires.

En plus de l'assurance de la qualité et de la collecte de données et la recherche (qui constituent l'essentiel de son travail), la Commission est également responsable ce de qui suit :

1. stimuler l'action coopérative et
2. fournir aux provinces des services sur demande.

ACTION COOPÉRATIVE

Dans le cadre de son mandat pour l'action coopérative, la Commission facilite la coopération dans les Maritimes, avec les autres provinces et avec des partenaires externes afin d'élaborer des approches rentables en collaboration qui permettent de travailler sur des projets communs liés à l'éducation postsecondaire.

Projets de collaboration avec des partenaires

En 2023-2024, la Commission :

- A communiqué les données sur les inscriptions et les diplômes décernés des universités du Nouveau-Brunswick à l'Institut de recherche, de données et de formation du Nouveau-Brunswick afin de mener des recherches pour appuyer les programmes du gouvernement du Nouveau-Brunswick.
- A préparé un rapport pour l'Association des universités de l'Atlantique sur les résultats des diplômés et diplômées des universités de l'Atlantique de la promotion de 2020 dans le cadre de l'enquête RDD de 2022.
- A participé au comité directeur d'une enquête sur la satisfaction et le bien-être de la population étudiante internationale du Canada atlantique mené par l'Atlantic Research Group on Economics of Immigration, Aging and Diversity (groupe de recherche de l'Atlantique sur l'économie de l'immigration, du vieillissement et de la diversité).
- A parrainé les sondages nationaux (printemps et automne) de l'Association canadienne de recherche sur la formation en ligne (ACRFL) sur l'apprentissage numérique au Canada. Lors du sondage du printemps, 207 des 438 personnes répondantes

étaient originaires des Maritimes (47 %), et 236 des 438 personnes répondantes au sondage d'automne étaient originaires des Maritimes (54 %).

Présentations

En 2023-2024, la Commission :

- A présenté sur la Commission et ses activités au sous-ministre responsable de l'éducation postsecondaire à l'Île-du-Prince-Édouard, le 28 juin 2023.
- A présenté les *Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes* lors du Maritime Student Congress qui s'est tenu à Fredericton (Nouveau-Brunswick), le 29 juin 2023.
- A participé au panel d'honneur lors du congrès de l'Association canadienne de planification et de recherche institutionnelle pour discuter du rôle de la recherche et de la planification institutionnelles auprès de diverses organisations nationales et régionales, le 23 octobre 2023.
- A présenté le document *Lignes directrices pour les cadres institutionnels en matière d'apprentissage en ligne et à support technologique* de la CESPM lors de la rencontre des doyens des arts et des sciences de l'Atlantique, le 24 novembre 2023.

Comités, groupes de travail et associations

La Commission est membre de plusieurs comités, groupes de travail et associations :

- Association for Institutional Research
- Association canadienne de planification et de recherche institutionnelles
- Council for Higher Education Accreditation
- Global Academic Integrity Network
- Réseau international des organismes de promotion de l'assurance de la qualité en enseignement supérieur
- Comité consultatif national sur les données d'éducation postsecondaire
- Comité de gestion stratégique du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation
- Groupe de travail pancanadien sur l'assurance de la qualité
- Association internationale des professionnels de la protection de la vie privée

Par ailleurs, la Commission a organisé sa première séance de communauté de pratique de l'AQ avec des personnes-ressources clés de 9 des 15 universités des Maritimes, en décembre 2023; les participantes et les participants ont convenu de tenir des rencontres trimestrielles, et la seconde séance a donc eu lieu en mars 2024, où une université supplémentaire était représentée.

La participation à ces groupes constitue une excellente occasion d'apprendre et d'échanger des pratiques exemplaires et de cerner des possibilités de collaboration.

Entente du réseau informatique éducatif du N.-B. et de l'Î.-P.-É. (RIÉ)

La Commission est signataire du Réseau informatique éducatif (RIÉ) du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, auquel elle fournit un personnel d'appoint. Le RIÉ est une plateforme de services partagés novatrice et pratique qui transcende les cadres institutionnels et les frontières des provinces et qui a démontré des possibilités de collaborations efficaces exceptionnelles. Depuis plus de cinquante ans, il offre, à ses utilisateurs, la possibilité d'être connectés entre eux, ainsi qu'au reste du monde. D'autres avantages sont également offerts, dont les achats et les contrats de licences en commun, le partage des services de soutien en TI, le perfectionnement professionnel, la cybersécurité et la prestation de services réseau et l'échange d'information.

En 2023-2024, le RIÉ N.-B./Î.-P.-É. :

- A organisé en décembre un atelier technique du réseau informatique éducatif du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard (RIÉ) mettant l'accent sur QRadar et Stratejm et sur l'initiative conjointe visant à améliorer la gestion des incidents et des interventions en matière de cybersécurité.
- A participé à la deuxième évaluation de la cybersécurité à l'échelle nationale dirigée et financée par le Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE) dans le but de cerner les lacunes en matière de cybersécurité dans chacun des établissements ainsi que leurs lacunes communes. Les résultats ont servi de base au RIÉ, au Canada atlantique et au secteur de l'enseignement supérieur dans l'ensemble du pays.
- A continué de participer aux programmes de l'initiative de CANARIE en matière de cybersécurité, notamment à la plateforme QRadar Security Information and Event Management (SIEM) qui a été mise en service en septembre avec Stratejm et qui surveille les registres des membres du RIÉ.

- A participé à un projet pilote, mené par le Canadian Shared Security Operations Centre (CanSSOC), auquel prennent également part l'UNB, l'UPEI et le NBCC. Son objectif est de déterminer les capacités, l'architecture et les rôles requis d'un centre d'opérations de sécurité fédéré, partagé et opérationnel.
- A élaboré un plan de remplacement et d'achat de routeurs, y compris un routeur double sur les principaux sites, et de mise à niveau vers la 10G.

SERVICES AUX PROVINCES

La *Loi sur la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes* (CESPM) autorise la Commission à fournir des services aux provinces et aux établissements. Les services sont généralement fournis dans le cadre d'accords de recouvrement des coûts et ont été offerts principalement aux provinces.

Services financiers à l'Île-du-Prince-Édouard

La Commission fournit des services financiers à l'Île-du-Prince-Édouard selon le principe du recouvrement des coûts. Cela comprend ce qui suit :

- Administration du budget de l'enseignement postsecondaire au cours de l'année, y compris les fonds engagés par la province;
- Présentation des états financiers vérifiés pour le financement de la formation universitaire de la province.

Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse

En vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* du Nouveau-Brunswick et la *Degree Authorization Act* de la Nouvelle-Écosse, la Commission mène, à la demande des ministres et selon le principe du recouvrement des coûts, des évaluations d'établissements privés et de leurs programmes pour s'assurer qu'ils respectent les normes de qualité convenues.

En 2023-2024, en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick* :

Les évaluations suivantes ont été réalisées :

- **Grade d'associé en administration des affaires et baccalauréat en administration des affaires avec spécialisations en gestion générale, en gestion des affaires internationales – University of Fredericton** : L'examen s'est déroulé en conformité avec la *Politique sur l'évaluation des programmes présentés en vertu de la Loi sur l'attribution des grades universitaires du Nouveau-Brunswick*. Pour le grade d'associé en administration des affaires et le baccalauréat en administration des affaires avec spécialisation en gestion des affaires internationales, la Commission a conclu qu'avec les modifications et les conditions énoncées, s'ils sont offerts efficacement, les programmes proposés semblent correspondre aux normes généralement associées aux titres de compétence. (L'University of Fredericton a retiré sa proposition de spécialisation en gestion générale.) Le gouvernement provincial a confirmé son accord en mai 2023.
- **Évaluation institutionnelle et baccalauréat en sciences infirmières, Beal University Canada** : Étant donné que le baccalauréat en sciences infirmières serait le premier diplôme offert par la Beal University Canada en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* du Nouveau-Brunswick, il a fallu effectuer à la fois une évaluation institutionnelle (conformément aux *Modalités et exigences relatives à l'information pour l'évaluation des nouveaux établissements attribuant des grades universitaires* en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* du Nouveau-Brunswick) et une évaluation du programme (conformément à la *Politique sur l'évaluation des programmes présentés en vertu de la Loi sur l'attribution des grades universitaires du Nouveau-Brunswick*). La Commission a conclu qu'avec les modifications et les conditions énoncées, la Beal University Canada dispose de la gouvernance, des politiques, de la planification et du financement nécessaires pour offrir des programmes menant à un diplôme de qualité et que, s'il est offert efficacement, le baccalauréat en sciences infirmières proposé semble également correspondre aux normes généralement associées au titre de compétence. Le gouvernement provincial a confirmé son accord en mai 2023 (la première condition ayant été remplie en septembre 2023) et en janvier 2024, respectivement.
- **Évaluation institutionnelle et baccalauréat en sciences infirmières, Oulton College** : Étant donné que le baccalauréat en sciences infirmières serait le premier diplôme offert par l'Oulton College en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick*, il a fallu effectuer à la fois une évaluation institutionnelle (conformément aux *Modalités et exigences relatives à l'information pour l'évaluation des nouveaux établissements attribuant des grades universitaires* en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* du Nouveau-Brunswick) et une évaluation du programme (conformément à la *Politique sur l'évaluation des programmes présentés en vertu de la Loi sur l'attribution des grades universitaires du Nouveau-Brunswick*). La Commission a conclu qu'avec les modifications et les conditions énoncées, l'Oulton

College dispose de la gouvernance, des politiques, de la planification et du financement nécessaires pour offrir des programmes menant à un diplôme de qualité et que, s'il est offert efficacement, le baccalauréat en sciences infirmières proposé semble également correspondre aux normes généralement associées au titre de compétence. Le gouvernement provincial a confirmé son accord en février 2024.

Les évaluations suivantes étaient en cours, mais n'étaient pas achevées à la fin de l'exercice :

- Grade d'associé en santé et sécurité au travail et baccalauréat en administration des affaires avec spécialisation en gestion de la santé et de la sécurité au travail – University of Fredericton
- Grade d'associé en administration des affaires et baccalauréat en administration des affaires avec spécialisation en gestion des affaires internationales – University of Fredericton
- Baccalauréat en informatique et maîtrise en informatique – University of Fredericton
- Baccalauréat en cybersécurité et maîtrise en cybersécurité – University of Fredericton
- Baccalauréat en intelligence artificielle et maîtrise en intelligence artificielle – University of Fredericton
- Baccalauréat en science des données et maîtrise en science des données – University of Fredericton
- Évaluation institutionnelle et baccalauréat en sciences infirmières – Oulton College
- Doctorat en counseling et psychothérapie – Yorkville University
- Maîtrise ès arts en counseling psychologique – Yorkville University
- Maîtrise en éducation, curriculum et pédagogie – Yorkville University

En 2023-2024, en vertu de la *Degree Authorization Act de la Nouvelle-Écosse* :

Aucune évaluation n'a été demandée conformément à la *Degree Authorization Act* de la Nouvelle-Écosse.

Premier agrément des programmes de baccalauréat en éducation de la Nouvelle-Écosse

La Nouvelle-Écosse a engagé la Commission, selon le principe du service de plein recouvrement des coûts pour la province, pour mettre en œuvre l'agrément des programmes de baccalauréat en éducation offerts par les établissements provinciaux.

En 2023-2024, la Commission :

- A travaillé avec les universités de la Nouvelle-Écosse offrant des programmes de baccalauréat en éducation pour établir le calendrier des visites des sites dans le cadre du processus d'agrément complet. La première visite est prévue en novembre 2024.

ANNEXE A – COMPOSITION DE LA COMMISSION ET DE SES COMITÉS

MEMBRES DE LA CESPМ

Représentants des établissements :

Elizabeth Dawes, Nouveau-Brunswick

Petra Hauf, Nouveau-Brunswick

Amanda Cockshutt, Nouvelle-Écosse

Pemberton Cyrus, Nouvelle-Écosse

Richard MacKinnon, Nouvelle-Écosse

Greg Naterer, Île-du-Prince-Édouard (président)

Hauts fonctionnaires ou dirigeants :

Rachel Brown, Nouveau-Brunswick

France Haché, Nouveau-Brunswick

Cheryl To, Nouvelle-Écosse

Lindsay Wadden, Nouvelle-Écosse

Vacant, Nouvelle-Écosse

Nicole Bellefleur, Île-du-Prince-Édouard

Patricia Shields, Île-du-Prince-Édouard

Population en général :

Brian E. H. Baxter, Nouveau-Brunswick

Jérémy Guy Belliveau, Représentant étudiant, Nouveau-Brunswick

Jeff Conrad, Nouvelle-Écosse

Marcel Desmond Représentant étudiant, Nouvelle-Écosse

Martin Zelenietz, Nouvelle-Écosse

Vacant, Prince Edward Island

Membre d'office, sans droit de vote :

Catherine Stewart, Directrice générale de la CESPМ

COMITÉS PERMANENTS

COMITE DE DIRECTION ET DE GOUVERNANCE DE LA CESPМ

Greg Naterer, Président de la CESPМ

Catherine Stewart, Directrice générale de la CESPМ

Vacant, Vice-présidence de la CESPМ

Vacant, Présidence du comité sur l'assurance de la qualité

Vacant, représentation d'un gouvernement provincial

COMITE AUA-CESPМ SUR L'ASSURANCE DE LA QUALITE

Nommés par l'AUA :

Richard MacKinnon, Cape Breton University

Leslie Phillmore, Dalhousie University

Madine VanderPlaat, Saint Mary's University

Nommés par la CESPМ :

Kathy Gottschall-Pass, University of Prince Edward Island

Dale Keefe, Acadia University

Matthieu LeBlanc, Université de Moncton (président)

Représentants étudiants :

Sophia Carpenter, Acadia University

Emily Csontos-Frost, University of New Brunswick

COMITE DES FINANCES DE LA CESPМ

France Haché, Nouveau-Brunswick

Vacant, Nouveau-Brunswick

Richard MacKinnon, Nouvelle-Écosse

Cheryl To, Nouvelle-Écosse

Nicole Bellefleur, Île-du-Prince-Édouard

Greg Naterer, Île-du-Prince-Édouard (président)

Catherine Stewart, Directrice générale de la CESPМ

ANNEXE A - COMPOSITION DE LA COMMISSION ET DE SES COMITÉS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RESEAU INFORMATION EDUCATIF N.-B. / Î.-P.-É

Mary Butler, New Brunswick
Community College

Nauman Farooqi, St. Thomas University

Chris Finnamore, Maritime College of
Forest Technology

Gregory Keefe, University of Prince
Edward Island

Alexander MacDonald, Holland College
(président)

Robert MacKinnon, Mount Allison
University

Paul Mazerolle, University of New
Brunswick

Denis Prud'homme, Université de
Moncton

Catherine Stewart, CESPM

Pierre Zundel, Collège communautaire
du Nouveau-Brunswick

COMITE DU RESEAU INFORMATIQUE EDUCATIF N.-B. / Î.-P.-É

Rachael Anderson, CESPM

Kristi Barrieau, St. Thomas University

Simon Collier, New Brunswick
Community College

Jacob Gallant, Holland College

John Gillis, Mount Allison University

Mark Humphries, University of New
Brunswick

André Lee, Université de Moncton

Tony Roy, Collège communautaire du
Nouveau-Brunswick

Dana Sanderson, University of Prince
Edward Island

Ying Zhang, University of New
Brunswick

Vacant, Maritime College of Forest
Technology

PERSONNEL DE LA CESPM

Rachael Anderson, agente des services
généraux

Stanislav Bashalkhanov, analyste,
Politiques et recherche

Nicole Boudreau, analyste, Politiques
et recherche

Amin Erfanmanesh, analyste, Politiques
et recherche

Benoit Gallant, analyste de données et
systèmes de gestion

Shannon McKenna-Farrell, Directrice,
Assurance de la qualité

Maryam Namazi, analyste, Politiques et
recherche

Lisa O'Connell, directrice, Recherche et
analyse des données

Vicky Simpson, analyste, Politiques et
recherche

Kathrine Stanley, adjointe
administrative

Catherine Stewart, directrice générale

Scott Stonehouse, concepteur de
systèmes informatiques

Andy Thompson, analyste, Politiques et
recherche

Gillian Tillard, analyste, Politiques et
recherche

ANNEXE B - ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

Uniquement en ligne